

**DISPOSITIFS ANTI-CRISE DE LA RÉGION WALLONNE
SYNTHESE DES MESURES CONCERNANT LE GROUPE SOWALFIN (29/01/2009)**

Société	Mesure	Entrée en vigueur	Durée de la mesure	Nouveaux moyens financiers octroyés	Commentaire
SOWALFIN - Garantie	- Plafond global de garanties porté de 450 à 500 Mio €	01/01/2009	Indéterminée	-	Maximum 500.000 € par entreprise bénéficiaire
	- Couverture de lignes de crédit CT existantes, lors de leur renouvellement, avec quotité maximum de 50 %	01/01/2009	3 ans	Enveloppe spécifique de garanties de 25 Mio € imputée sur le plafond global	
	- Cofinancement	- Élargissement des secteurs éligibles au commerce de détail, aux services aux particuliers, aux professions libérales, aux indépendants et au secteur Horeca	Février 2009	Indéterminée	Augmentation du capital de la SOWALFIN de 7 Mio € et nouvel apport attendu de 25 Mio € par la Région Wallonne
- Médiation crédit	- Maintenir ou favoriser l'accès au crédit bancaire pour les PME	1/1/2009	Indéterminée	-	Formalisation et communication officielle en février 2009
SOFINEX - Garantie	- Encours maximum de garanties porté de 20 à 50 Mio €	Février 2009	Indéterminée	-	A imputer sur le plafond global Sowalfin de 500 Mio €
	- Quotité garantie portée de 50 % à 75 % maximum	Février 2009	Indéterminée	-	
INVESTS - Prêt à MLT	- Quotité d'intervention portée de 50 % à 75 % maximum dans le financement du projet d'investissement	1/2/2009	3 ans	-	Dans le cadre de l'enveloppe existante de droits de tirage.
	- Garantie automatique de la SOWALFIN de 50 % sur la tranche 50 à 75 %	1/2/2009	3 ans	-	
- Prêt à CT	- Financement des besoins en Fonds de roulement jusqu'à 100 %	1/2/2009	3 ans	-	Dans le cadre de l'enveloppe existante de droits de tirage. A imputer sur le plafond global Sowalfin de 500 Mio €
	- Garantie possible de la SOWALFIN avec quotité maximum de 50 %	1/2/2009	3 ans	Enveloppe spécifique de garanties de 25 Mio €, imputée sur le plafond global	
SOWALFIN/SRIW - Caisse d'investissement de Wallonie	- Cofinancement aux côtés de la SRIW et de la SOWALFIN dans des entreprises et des fonds privés sous forme de capital à risque	1 ^{er} semestre 2009	Indéterminée	Apport de 150 Mio € de la Région Wallonne	Filiale spécialisée à créer de la SRIW et de la SOWALFIN Apport de minimum 50 % du secteur privé dans les projets